

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	6 avril 2018
--------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	8
N° identifiant	2018-0136

Titre	Autres incidences financières - Budget Principal - Vote du budget primitif - Adoption du budget primitif 2018 avec anticipation du résultat 2017
-------	--

Rapporteur(s)	M. Claude EIDELSTEIN
Date de la convocation	

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	

PJ.	Rapport BP 2018 - Budget Principal
-----	------------------------------------

Membres en exercice	0	
Quorum		

Présents	0	
Absents	0	

Mandats	0	Mandants	Mandataires
---------	---	----------	-------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances
------------------	---

Le projet du budget primitif de 2018 qui vous est présenté prend en compte la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017, puis les recettes et les dépenses nouvelles.

Les sections d'investissement et de fonctionnement sont équilibrées respectivement en recettes et en dépenses à 105 976 193,98 € et 141 593 820,32 € soit un total pour les deux sections de 247 570 014,30 €.

INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 401 667,82	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 941 048,79
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	7 587 024,06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 863 277,00	5 993 227,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	300 000,00	6 608 227,92
13	Subventions d'investissement		6 843 241,07
16	Emprunts et dettes assimilées	19 805 813,80	35 284 842,74
204	Subventions d'équipements versées	96 925,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 939 365,32	0,00
26	Participations et créances rattachées	180 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 117 208,00	33 603 208,00
0104	Ligne Grande Vitesse	160 002,00	0,00
0130	VVC - VOIRIE PARIGNY	15 650,04	0,00
1006	VM - Piscine Bonnes	0,00	13 170,00
1703	Subvention - Locaux Sciences Po	700 000,00	0,00
1704	CROUS Résidence Marie Curie	200 000,00	0,00
1706	PLU et études	301 048,00	36 000,00
1707	ANRU	106 517,00	0,00
1708	OPAH RU - Aides aux privés	130 000,00	0,00
1709	Rénovation	237 800,00	0,00
1710	Production de logements neufs - Subventions GP	677 936,00	0,00
1711	Production de logements neufs - Subventions Etat	332 664,00	332 663,40
1712	Commune de Buxerolles	227 000,00	245 500,00
1713	Commune de Chasseneuil du Poitou	76 000,00	8 700,00
1714	Programme de réhabilitation des piscines	2 000 000,00	400 000,00
1715	Gymnases et espaces sportifs de loisirs urbains	1 609 152,00	10 000,00
1716	Commune de Ligugé	22 000,00	0,00
1717	Commune de Mignaloux-Beauvoir	97 000,00	0,00
1718	Commune de Migné-Auxances	104 000,00	10 255,00
1719	Commune de Montamisé	25 000,00	0,00
1720	Investissements récurrents	1 854 142,00	620 000,00

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
1722	Equipement radio comm. Prof	37 500,00	15 200,00
1723	Action foncière	300 000,00	0,00
1724	Equipement et matériel	785 715,00	30 000,00
1725	Locaux	232 976,00	0,00
1727	Aire d'accueil gens du voyage	54 000,00	0,00
1728	Bornes incendies et eaux pluviales	300 000,00	0,00
1729	Info géographique	183 000,00	74 000,00
1732	Maitrise de l'énergie et dév des énergies renouvelables	1 481 000,00	1 218 000,00
1733	Aménagement numérique et usages	600 000,00	0,00
1734	Bassins d'orage	5 000,00	0,00
1735	Amélioration des ZAE	624 889,00	0,00
1737	Voirie	232 700,00	0,00
1738	Patrimoine culturel	1 097 865,00	80 876,00
1741	Milieux naturels	42 511,00	5 868,00
1742	Subventions d'équipement Cohésion sociale et solidarité	25 000,00	0,00
1743	Equipement et matériel - Développement numérique	118 000,00	0,00
1744	SDSI	1 350 000,00	772 600,00
1745	Locaux - Autre patrimoine	165 000,00	139 185,00
1747	NPNRU	351 400,00	0,00
1749	CPER Université - Recherche	350 000,00	0,00
1750	Commune de Béruges	35 000,00	0,00
1751	Commune de Biard	49 000,00	0,00
1753	Commune de Saint Benoit	266 000,00	0,00
1755	Commune de Fontaine le Comte	291 000,00	0,00
1756	CU Subventions d'équipement	25 000,00	0,00
1757	Beaux arts école d'arts plastiques	5 000,00	0,00
1758	Conservatoire à Rayonnement Régional	98 473,00	0,00
1759	Médiathèques	566 927,00	170 500,00
1763	Aménagement dans les quartiers - Poitiers	900 000,00	0,00
1765	Eclairge et automatismes - Poitiers	276 000,00	0,00
1766	Signalisation - mobilier urbain - Poitiers	245 000,00	0,00
1767	Ouvrages d'art - Poitiers	185 000,00	0,00
1774	Territoire Numérique Innovant	15 081,00	71 146,00
1776	Promotion du tourisme	107 600,00	0,00
1778	Implantation d'entreprises	300 000,00	0,00
1779	Participation ZAC REPUBLIQUE IV	517 969,00	0,00
1785	Qualité de vie au travail	26 250,00	0,00
1786	Schéma Directeur Immobilier	20 000,00	0,00
1787	Centres de loisirs	55 000,00	0,00
1788	Crèches	21 813,00	3 000,00
1790	ANRU Voirie VP	27 000,00	0,00
1791	NPNRU Voirie VP	336 000,00	0,00
1798	Subventions équipements Sports	8 000,00	0,00
1799	VVC - Voie Verte	32 622,00	0,00
1800	Locaux Rue des Carmelites	3 000 000,00	0,00
1801	Schéma d'accueil de la forêt de Moulière	75 000,00	0,00
1802	CELLE LEVESCAULT	105 460,00	0,00
1803	CLOUE	26 236,00	0,00
1804	COULOMBIERS	110 936,00	0,00

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
1805	CURZAY SUR VONNE	23 077,00	0,00
1806	JAZENEUIL	106 835,00	0,00
1807	LUSIGNAN	769 566,00	51 447,00
1808	ROUILLE	266 098,00	0,00
1809	SAINT SAUVANT	87 934,00	0,00
1810	SANXAY	38 331,00	0,00
1811	CHAUVIGNY	750 000,00	0,00
1812	JARDRES	138 256,00	0,00
1813	LA PUYE	95 000,00	0,00
1814	SAINTE RADEGONDE	61 000,00	7 009,00
1815	BEAUMONT ST CYR	300 194,00	0,00
1816	DISSAY	479 318,00	0,00
1817	JAUNAY MARIGNY	315 000,00	0,00
1818	SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX	312 890,00	71 239,00
1819	BIGNOUX	20 000,00	0,00
1820	BONNES	75 000,00	0,00
1821	LA CHAPELLE MOULIERE	3 000,00	0,00
1822	LAVOUX	70 000,00	0,00
1823	LINIERS	21 500,00	0,00
1824	POUILLE	34 000,00	0,00
1825	SAINT JULIEN L'ARS	52 000,00	0,00
1826	SAVIGNY L'EVECAULT	25 000,00	0,00
1827	SEVRES ANXAUMONT	37 963,00	0,00
1828	TERCE	21 500,00	0,00
1829	BERUGES	63 292,00	0,00
1830	BIARD	404 609,00	0,00
1831	BUXEROLLES	344 315,00	0,00
1832	CHASSENEUIL DU POITOU	1 402 372,00	891 300,00
1833	CROUTELLE	59 071,00	0,00
1834	FONTAINE LE COMTE	456 002,00	0,00
1835	LIGUGE	166 881,00	83 534,00
1836	MIGNE AUXANCES	629 500,00	0,00
1837	MIGNALOUX BEAUVOIR	408 842,00	12 515,00
1838	MONTAMISE	195 436,00	0,00
1839	SAINT BENOIT	163 840,00	0,00
1840	VOUENEUIL SOUS BIARD	659 457,00	0,00
1841	POITIERS - AMENAGEMENTS DANS LES QUARTIERS	1 595 200,00	0,00
1842	POITIERS - ECLAIRAGES ET AUTOMATISMES	650 000,00	0,00
1843	POITIERS - SIGNALISATION MOBILIER URBAIN	500 000,00	0,00
1844	POITIERS - OUVRAGE D'ART	500 000,00	0,00
1845	POITIERS - STATIONNEMENT SUR ESPACES PUBLICS	50 000,00	0,00
1846	POITIERS - MPPE ECLAIRAGE PUBLIC	400 000,00	400 000,00
1847	POITIERS - NPNRU	900 000,00	0,00
1849	GP 40 - VEHICULES ET MATERIELS	168 574,00	0,00
1850	GP 40 - SUBVENTIONS	0,00	1 266 667,00
1851	SHEMA LOCAL ESRI	100 000,00	0,00
1852	GEMAPI	11 250,00	0,00
17000	Convention Gestion GP 27	400 000,00	75 000,00
	TOTAUX	105 976 193,98	105 976 193,98

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat anticipé	0,00	5 611 923,00
011	Charges à caractère général	26 642 150,20	0,00
012	Charges de personnel	67 520 320,00	0,00
013	Atténuation de charges	0,00	505 065,20
014	Atténuation de produits	9 901 309,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 941 048,79	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 993 227,00	1 863 277,00
65	Autres charges de gestion courante	25 013 297,33	0,00
66	Charges financières	2 506 368,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	76 100,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	13 975 206,56
73	Impôts et taxes	0,00	92 822 769,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	25 988 863,56
75	Autres produits de gestion courante	0,00	476 216,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	350 500,00
	TOTAUX	141 593 820,32	141 593 820,32

Il vous est proposé d'adopter le budget primitif 2018 qui vous est proposé.

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.1
Nomenclature Préfecture	Decisions budgétaires

Rapport de présentation

du

Budget Primitif 2018

Budget principal

PREAMBULE

Le budget primitif est le cadre budgétaire principal de la « vie financière intercommunale ».

Comme chaque année, le résultat 2017 est intégré par anticipation dans les budgets, et ce sans attendre le vote du compte administratif. Ainsi, il n'y aura pas de budget supplémentaire car l'ensemble des écritures est proposé lors du budget primitif.

Au cours de l'exercice, le conseil communautaire pourra être amené à modifier ces prévisions lors des décisions modificatives qui ajustent les prévisions initiales.

Le budget principal de Grand Poitiers est établi en deux sections strictement équilibrées :

- une section de fonctionnement qui retrace les dépenses courantes (personnel, achats divers, subventions, frais financiers,...) et les recettes (impôts locaux, dotations de l'Etat, produits des services...)
- une section d'investissement qui prend principalement en compte :
 - en dépenses : les constructions, les travaux, les acquisitions de biens et de patrimoine (terrains, immeubles, véhicules ...), les subventions d'équipement versées à des tiers
 - en recettes : l'autofinancement, les emprunts, les subventions et les fonds de concours.

Chaque section comprend des opérations dites réelles (celles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement) et des opérations dites d'ordre (écritures comptables d'équilibre, par exemple l'amortissement).

Ce rapport présente les recettes et dépenses nettes par poste, avec neutralisation des doubles comptes, afin de disposer d'une lecture plus représentative, en complément de la maquette budgétaire. De plus, une présentation à périmètre constant est proposée, afin de rendre comparables les crédits inscrits au BP 2018 par rapport à ceux de 2017.

1 LES PRIORITES

Après une année entière de construction communautaire, le budget 2018 est l'occasion d'affirmer les choix de développement du territoire, avec deux axes de développement en fils rouges :

✓ La transition énergétique

Le budget 2018 est l'occasion de positionner la transition énergétique comme un réflexe, une nouvelle façon de conduire l'action publique. Ainsi, par différents modèles juridiques et financiers, des projets d'autoconsommation vont permettre d'agir sur les dépenses de Grand Poitiers, dans le respect des politiques environnementales.

Sur le plan des opérations d'investissement, les programmes proposés seront tournés vers le développement des modes de déplacements électriques, pour la collectivité comme pour les habitants du territoire. L'objectif global consiste à développer le maximum d'énergies propres possibles.

✓ Le numérique

Le numérique constitue une force pour le développement des entreprises et le rayonnement de la collectivité. Le budget 2018 accompagnera les projets phares de la collectivité dans ce domaine. Ainsi, dans la continuité de l'exercice 2017, des crédits seront prévus pour le soutien à la filière numérique, à travers le projet Cobalt 27 et l'animation du dispositif French Tech.

Afin de positionner Grand Poitiers plus largement dans ce secteur de l'innovation numérique, l'année 2018 verra la continuité du financement de l'e-sport et de la Gamers Assembly.

II L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, MOTEUR DU DEVELOPPEMENT

Porte d'entrée de la Région Nouvelle Aquitaine, Grand Poitiers représente un territoire attractif, qui permet d'apprendre et d'entreprendre, et qui donne envie de s'implanter durablement dans un contexte favorable.

Pour cela, le budget 2018 donnera la part belle aux domaines générateurs d'attractivité :

- Le développement économique, véritable moteur local, sera favorisé. Il se concrétise notamment par le lancement de la technopôle.
- Le patrimoine local sera valorisé, permettant aux touristes, habitants et étudiants de découvrir la richesse jalonnant les 40 communes de la communauté urbaine.
- La vie étudiante sera favorisée, avec la mise en œuvre concrète en 2018 du schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- La culture et le sport, à travers leurs grands équipements (conservatoire à rayonnement régional, médiathèque et son réseau, Musée du Vitrail, Théâtre Auditorium, Espace Mendès-France, piscines, pôle sportif de Lusignan...) ainsi que leurs représentants au niveau national (sport de haut niveau, e-sport...).

Ces domaines de compétences sont notamment structurés par des schémas et des dispositifs d'intervention à mettre en place :

- **Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SLESRI)**

Grand Poitiers Communauté urbaine constitue le second pôle d'enseignement supérieur et de recherche de la Région Nouvelle Aquitaine, avec 27 600 étudiants et plus de 1 300 chercheurs. C'est dans ce contexte à la fois riche d'atouts géographiques et historiques (l'Université de Poitiers est l'une des plus anciennes universités européennes) et d'un repositionnement nécessaire au sein de la nouvelle région, que Grand Poitiers Communauté urbaine a souhaité élaborer son Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation.

Sur la base d'un diagnostic et d'une stratégie élaborés avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation, et en cohérence avec les priorités régionales, le Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation a 3 objectifs principaux :

- Accompagner et accélérer le développement de la recherche et de l'innovation au service du territoire
- Renforcer les campus et l'attractivité de Poitiers pour accueillir étudiants, chercheurs et entreprises
- Favoriser l'accès de toutes les femmes et de tous les hommes à la connaissance et à la formation, pour se préparer et s'adapter aux emplois de demain.

- **La convention du Schéma Régional de Développement Economique et d'Innovation et d'Internationalisation**

La Région Nouvelle Aquitaine a voté ce schéma en mars 2017. La loi NOTRe a renforcé le binôme Régions-Intercommunalité comme pivot central des politiques de développement économique. C'est dans cet esprit que Grand Poitiers doit prendre toute sa part dans ce schéma. Le partenariat prendra la forme d'une convention à signer avec la Région. Le principe général est de permettre à Grand Poitiers d'octroyer des aides aux entreprises alors qu'aujourd'hui, la collectivité ne peut qu'intervenir dans le domaine foncier et immobilier, et en appui aux associations et/ou structures économiques.

Avec cette convention, traduite dans le budget primitif 2018, Grand Poitiers pourra accompagner directement les entreprises dans leurs projets.

- **Le livre blanc du Centre Hospitalier Universitaire (CHU)**

Le CHU de Poitiers s'est lancé dans une démarche originale, structurante et collective en ambitionnant de réaliser un livre blanc sur son avenir avec plusieurs objectifs. Tout d'abord déterminer les forces et les faiblesses de l'établissement sur les plans humain, technique et financier. Ensuite, réaliser un focus sur la recherche et, enfin, déterminer un positionnement dans le réseau de soins au niveau régional et national, et ce pour les dix ans à venir.

III/ LA PROXIMITE GARANTE DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

En parallèle de cette politique d'attractivité, Grand Poitiers se préoccupe du quotidien des habitants de son territoire, à travers des thématiques essentielles :

La voirie et l'aménagement du cadre de vie

A partir de cet exercice 2018, Grand Poitiers gère en direct la voirie des 40 communes de son territoire. A cet effet, des enveloppes par commune sont mises en œuvre pour permettre un suivi au plus près des préoccupations des usagers.

Le sport

La gestion des équipements sportifs transférés à Grand Poitiers ainsi que le soutien à la pratique professionnelle comme amateur contribuent au développement de la pratique sportive pour tous.

La culture

La présence sur le territoire communautaire d'équipements structurants (conservatoire à rayonnement régional, médiathèque et son réseau, Musée du Vitrail, Théâtre Auditorium, Espace Mendès-France, etc.) permet de donner accès à tous à une culture de qualité et diversifiée.

Cohésion sociale et solidarité

Le territoire communautaire est par principe une terre de mutualisation. Ce principe se traduit à travers tous les dispositifs de péréquation financière mais également dans la mise en œuvre de la solidarité au quotidien :

- Accueil des gens du voyage
- Gestion des crèches et accueils de loisirs transférés
- Insertion par l'économie
- Etc.

QUELQUES CHIFFRES SUR GRAND POITIERS

Chômage à fin 2017

- 7,3% sur le bassin d'emploi de Poitiers
- 7,6% pour la Vienne
- 9,4% pour la France

La répartition des emplois sur le bassin d'emploi de Poitiers

77,1% sont situés à Grand Poitiers

Recrutements 2017 sur le bassin d'emploi de Poitiers

+ 19,5% sur l'année 2017

L'Express – Palmarès 2018 des villes où il fait bon vivre

Poitiers est 19^e /100

L'Express – Palmarès des villes où il fait bon travailler

Poitiers est 12^e / 100

L'Etudiant – Les villes où il fait bon étudier

Poitiers est 12^e

2 VUE D'ENSEMBLE

2.1 LA STABILITE GLOBALE DES TAUX DE FISCALITE

En dehors de l'harmonisation des taux en cours, aucune augmentation des taux n'est prévue sur les recettes du budget principal 2018.

Le dynamisme du territoire permet une évolution naturelle de la richesse des bases (estimée à + 1%) qui, conjuguée à l'application automatique de l'inflation, amène à une évolution des bases attendue à + 2,24 % par rapport au réalisé 2017.

2.2 LA PRIORITE DONNEE A L'ECONOMIE

Dans le prolongement des compétences économiques dévolues aux intercommunalités par la loi NOTRe, la priorité confirmée pour ce secteur lors des orientations budgétaires se traduit par une augmentation des subventions pour l'économie pour un montant global de + 500 K€.

2.3 LA FORTE AUGMENTATION DE L'EPARGNE BRUTE

Après une année de fonctionnement sur un territoire élargi à 40 communes, la communauté urbaine dispose pour le budget primitif 2018 d'une épargne brute augmentée de + 37,8 %, permettant de contribuer de façon significative à la section d'investissement, qui porte le développement du territoire.

2.4 UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SOUTENU

Entre les crédits nouvellement inscrits en 2018 (38,9 M€) et les reports (0,5 M€), c'est au total 39,4 M€ de fonds publics qui vont être injectés dans l'économie durant l'année 2018. Ce programme est en hausse par rapport à 2017 de près de 9 M€.

2.5 UN ENCOURS DE DETTE PERMETTANT UN DESENDETTEMENT EN 9 ANNEES

En conséquence directe de ce fort niveau d'investissement, l'encours de la dette est en légère évolution avec un atterrissage prévisionnel de 120 M€, permettant au budget principal de Grand Poitiers de disposer d'une capacité dynamique de désendettement de maximum 9 ans au 31 décembre 2018 soit bien inférieure aux directives de la loi de programmation des finances publiques (moins de 13 ans).

2.6 UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES QUI S'ADAPTE AU CONTEXTE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE

Pour le budget Principal, globalement, les ressources humaines évoluent, à périmètre constant, de + 1,6 %, intégrant les conséquences de l'harmonisation des agents communautaires.

2.7 LE RESPECT DU PLAFOND DE 1,2 % D'AUGMENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le contrat avec l'Etat prévu dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 sera établi sur la base des comptes administratifs, mais le présent budget a anticipé cette contrainte dès la phase prévisionnelle, respectant le plafonnement de l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2%.

3 LE BUDGET PRINCIPAL : 247 M€

Conformément aux orientations budgétaires, le budget 2018 présente une évolution des recettes qui exprime tout l'intérêt au plan financier à la fois de l'élargissement du périmètre et du passage en communauté urbaine. Les dépenses de fonctionnement traduisent une démarche d'optimisation et de mutualisation tout en donnant la priorité au développement économique.

Les résultats de l'exercice 2017

Le résultat de fonctionnement 2017 est de 85 706 € auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement antérieur de 7 634 444 €, soit un excédent de fonctionnement cumulé de 7 720 150 €.

Il est à noter que ce résultat reporté diffère de celui qui ressort du compte de gestion en cours d'établissement par la Trésorerie, car la reprise anticipée des résultats de la Communauté de Communes du Pays Chauvinois, réalisée par Grand Poitiers en 2017, n'est pas traduite dans les comptes de la Trésorerie, dans l'attente de l'arrêté préfectoral arbitrant sur la répartition de l'actif et du passif de cet établissement public de coopération intercommunale.

Le résultat d'investissement est de – 339 233 €, auquel s'ajoutent le déficit antérieur de 24 401 667 € et les restes-à-réaliser de 22 293 440 €, soit un résultat cumulé net d'investissement de – 2 108 227 €.

Il est à noter que ce résultat reporté diffère de celui qui ressort du compte de gestion en cours d'établissement par la Trésorerie, car la répartition de l'actif du budget Transport, réalisé entre le budget annexe Parkings et le budget annexe Mobilités en 2017, n'est pas traduite de façon similaire dans les comptes du Trésorier. Des écritures techniques seront réalisées prochainement pour corriger cet écart.

3.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (141,6 M€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017 à périmètre constant		Budget 2018		Variation en valeur de BP à BP 2018-2017 RECONST	Variation en % de BP à BP 2018-2017 RECONST
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Fiscalité nette	77 571 158		79 322 210		1 751 052	2,3%
Dotations	25 809 664,00		26 215 979,00		406 315	1,6%
PRODUITS EN NET	103 380 822,43		105 538 189,00		2 157 367	2,1%
Personnel en net	60 300 267,36		61 274 304,00		974 037	1,6%
Fonctionnement courant net	17 088 941,97		18 252 417,22		1 163 475	6,8%
Subventions	20 156 533,00		20 309 362,00		152 829	0,8%
Frais financiers	2 555 368,00		2 555 368,00		0	0,0%
DEPENSES EN NET	100 101 110,33		102 391 451,22		2 290 341	2,3%
AUTRES RECETTES	3 355 054,02		3 924 261,00		569 207	17,0%

Ainsi, le budget 2018 est constitué en valeurs brutes comme suit :

- les dépenses réelles d'un montant de 132,6 M€
- les recettes réelles d'un montant de 139,7 M€.

Ce rapport présente les recettes et dépenses nettes par poste, avec neutralisation des doubles comptes, afin de disposer d'une lecture plus représentative, en complément de la maquette budgétaire. De plus, une présentation à périmètre constant est proposée, afin de rendre comparables les crédits inscrits au BP 2018 par rapport à ceux de 2017.

Sur le plan comptable, le **Budget Primitif 2018 présente une épargne brute de 7,1 M€** lui permettant le remboursement de la dette et le financement des investissements. A l'épargne brute au sens stricte, il convient d'ajouter 5,8 M€ d'attribution de compensation d'investissement, recette récurrente en provenance des communes de Grand Poitiers. L'épargne globale disponible pour la section d'investissement s'élève donc à 12,9 M€.

Ainsi, Grand Poitiers dispose d'une **épargne nette positive** puisque cette épargne globale permet de rembourser le capital de la dette prévu en 2018 (9,8 M€).

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017	Budget 2018	Variation en valeur de BP à BP 2018-2017	Variation en % de BP à BP 2018-2017
EPARGNE BRUTE	5 129 999,63	7 070 998,78	1 940 999	37,8%

3.1.1 Les produits en net (105,5 M€)

Les ressources sont constituées essentiellement de la fiscalité locale et des dotations. Elles évoluent de 2,1 %.

3.1.1.1 La Fiscalité nette (79,3 M€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017 à périmètre constant		Budget 2018		Variation en valeur de BP à BP 2018-2017 RECONST	Variation en % de BP à BP 2018-2017 RECONST
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Fiscalité nette	77 571 158		79 322 210		1 751 052	2,3%
Fiscalité nette	59 356 187		61 394 101		2 037 914	3,4%
Fiscalité	50 000,00	59 406 187,00	95 000,00	61 489 101,00	45 000	2 082 914
Reversements de fiscalité	18 214 971,43		17 928 109,00		-286 862	-1,6%
AC de fonctionnement	9 827 556,50	25 702 756,00	8 334 309,00	24 172 646,07	-1 493 248	-15,2%
AC dépenses d'investissement		2 339 771,93	0,00	2 339 771,93	0	0
Dotation de Solidarité Communautaire		0,00	250 000,00	0,00	250 000	0

3.1.1.1.1 La fiscalité reçue : 61,3 M€

FISCALITE	BP 2017	BP 2018	Variation entre BP	
			Valeur	%
Impôts locaux, contributions directes	59 356 187	61 439 101	2 082 914	3,5%
Taxes foncières et habitation (dont CFE)	43 539 024	45 200 000	1 660 976	3,8%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	11 511 524	12 052 076	540 552	4,7%
Taxes sur les surfaces commerciales	3 259 564	3 200 000	-59 564	-1,8%
Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER)	846 075	900 000	53 925	6,4%
Autres impôts locaux ou assimilés (rôles supplémentaires)	200 000	87 025	-112 975	-56,5%
Fiscalité indirecte	50 000	50 000	0	0,0%
Autres fiscalités reversées	50 000	50 000	0	0,0%
Totaux	59 406 187	61 489 101	2 082 914	3,5%

Pour l'année 2017, le produit attendu de la fiscalité pour Grand Poitiers s'élève à 61,5 M€ (+ 3,5 %). Les facteurs principaux sont la croissance physique des bases (+ 1,0 %) et la revalorisation forfaitaire des bases liée à l'inflation (+ 1,24 %).

3.1.1.1.2 La fiscalité entreprises (31,6 M€)

La fiscalité des entreprises se répartit comme suit :

- **la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 15,5 M€**

Cette cotisation correspond à l'ancienne part foncière de la taxe professionnelle et est calculée à partir des valeurs locatives cadastrales (comme pour les taxes ménages).

2018 correspond à la 2^e année de lissage par la Direction Départementale des Finances Publiques des taux de CFE :

	2018	2019	2020
CA Grand Poitiers	26,09%	26,05%	26,01%
CC du Pays Mélusin	26,00%	26,01%	26,01%
CHAUVIGNY	27,00%	26,50%	26,01%
CHAUVIGNY (CFE de zone)	25,91%	25,96%	26,01%
JARDRES	24,70%	25,35%	26,01%
LA PUYE	25,59%	25,80%	26,01%
SAINTE RADEGONDE	23,78%	24,90%	26,01%
BEAUMONT	24,94%	25,48%	26,01%
DISSAY	25,44%	25,72%	26,01%
JAUNAY CLAN	25,15%	25,58%	26,01%
JAUNAY CLAN (CFE de zone)	24,58%	25,30%	26,01%
MARIGNY BRIZAY	26,29%	26,15%	26,01%
SAINT CYR	25,99%	26,00%	26,01%
SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	25,49%	25,75%	26,01%
BIGNOUX	25,92%	25,96%	26,01%
BONNES	23,35%	24,68%	26,01%
LA CHAPELLE MOULIERE	23,46%	24,74%	26,01%
LAVOUX	25,40%	25,71%	26,01%
LINIERS	23,16%	24,58%	26,01%
POUILLE	24,87%	25,44%	26,01%
SAINT JULIEN L ARS	25,87%	25,94%	26,01%
SAVIGNY L EVESCAULT	26,30%	26,16%	26,01%
SEVRES ANXAUMONT	23,99%	25,00%	26,01%
TERCE	25,16%	25,59%	26,01%

- **la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) 12,0 M€ + 4,7 %.**

La CVAE a pour assiette la valeur ajoutée des entreprises. Le taux s'appliquant est de 1,5 % pour l'ensemble du pays, et c'est celui-ci qui définit le montant versé aux collectivités locales. Toutefois, pour les entreprises, le taux est progressif selon le chiffre d'affaires, l'Etat versant le différentiel aux collectivités locales. Le taux est nul pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur au seuil de 500 000 €. Techniquement, le cumul de la CFE et de la CVAE correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET). Cette prévision reprend les hypothèses de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

- **La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) 3,2 M€ - 1,8 %.**

La TASCOM est une taxe qui s'applique aux grandes surfaces (plus de 400 m² de surfaces de vente) et aux établissements faisant partie d'un groupe ayant une surface de vente cumulée supérieure à 4 000 m² (franchises). La taxation est progressive selon le chiffre d'affaires. Les collectivités ont la possibilité de faire varier la TASCOM via la modulation d'un coefficient multiplicateur. Grand Poitiers a voté en septembre 2017 un coefficient harmonisé à 1,13.

- **L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) 0,9 M€ + 6,4 %.**

Cette taxe s'applique principalement aux entreprises de télécommunication.

3.1.1.1.3 La fiscalité des ménages (29,7 M€)

La fiscalité des ménages s'élève à 29,7 M€ en 2018. Elle représente 48 % des recettes fiscales de Grand Poitiers.

La fiscalité des ménages se répartit comme suit :

- **la Taxe d'Habitation (TH) 26,5 M€ + 2,3 % :**

La politique fiscale de Grand Poitiers se base sur un dispositif d'abattements supérieur au minimum légal :

Abattement général à la base	5 %
Abattement pour chacune des deux premières personnes à charge	10 %
Abattement pour chacune des personnes à partir de la 3 ^{ème} personne à charge	15 %
Abattement spécial à la base	0 %
Abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides	0 %

Le taux de taxe d'habitation atteint en 2018 son point d'atterrissement avec un taux harmonisé à 10,55 %.

- **la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) 2,8 M€ + 10,7 % :**

Il est tenu compte, dans cette estimation, de la revalorisation forfaitaire des bases de + 1,24 % et d'une croissance physique de + 1,0 %, qui est appliquée sur les recettes réellement perçues en 2017. Cela explique l'augmentation importante de BP à BP.

Pour mémoire, les taux en cours de lissage par la Direction Départementale des Finances Publiques sont les suivants :

Taxe Foncier bâti	2018	2019	2020
CA GRAND POITIERS	1,12%	1,20%	1,29%
CC PAYS MELUSIN	1,06%	1,18%	1,29%
CC DE VAL VERT DU CLAIN	2,33%	1,81%	1,29%
CC DE VIENNE ET MOULIERE	2,78%	2,04%	1,29%
CC PAYS CHAUMNOIS	3,97%	2,63%	1,29%

- **la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) et la Taxe Additionnelle à la taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TAFNB) 0,4 M€ :**

Il est tenu compte, dans cette estimation, de la revalorisation forfaitaire des bases de + 1,24 % et d'une croissance physique de + 1,0 %, qui est appliquée sur les recettes réellement perçues en 2017.

Pour mémoire, les taux en cours de lissage par la Direction Départementale des Finances Publiques sont les suivants :

Taxe Foncier non bâti	2018	2019	2020
CA GRAND POITIERS	5,49%	5,94%	6,39%
CC PAYS MELUSIN	5,56%	5,98%	6,39%
CC DE VAL VERT DU CLAIN	7,28%	6,84%	6,39%
CC DE VIENNE ET MOULIERE	8,73%	7,56%	6,39%
CC PAYS CHAUMNOIS	11,17%	8,78%	6,39%

3.1.1.1.4 La fiscalité reversée 17,9 M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017 A PERIMETRE CONSTANT		Budget 2018		Variation en valeur de BP à BP 2018-2017 RECONST		Variation en % de BP à BP 2018-2017 RECONST	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes				
Reversements de fiscalité	18 214 971,43		17 928 109,00		-286 862		-1,6%	
AC de fonctionnement	9 827 556,50	25 702 756,00	8 334 309,00	24 172 646,07	-1 493 248	-1 530 110	-15,2%	-6,0%
AC dépenses d'investissement		2 339 771,93	0,00	2 339 771,93	0	0	N.S.	0,0%
Dotation de Solidarité Communautaire		0,00	250 000,00	0,00	250 000	0	N.S.	N.S.

L'attribution de compensation est un flux financier neutralisant financièrement les transferts de ressources et des charges des communes vers Grand Poitiers. Elle est composée de deux parts :

- **L'attribution de compensation « fiscale »** qui neutralise les effets des transferts de ressources fiscales entre les communes et le groupement, mesurées l'année précédant le changement de régime fiscal.
- **L'attribution de compensation « charges »** qui neutralise les charges nettes transférées

L'AC « charges » est soustraite de l'AC « fiscale » pour déterminer l'AC budgétaire. Deux situations sont alors possibles :

- **l'attribution de compensation est positive** : c'est une dépense pour Grand Poitiers au profit de la commune membre concernée car le montant des compétences transférées est inférieur à la compensation des pertes fiscales initiales.
- **l'attribution de compensation est négative** : c'est une recette pour Grand Poitiers réglée par la commune membre concernée car les compétences transférées sont supérieures au montant des compensations des pertes fiscales initiales.

Depuis la Loi de Finances Rectificative 2016, il est possible d'instaurer une attribution de compensation en investissement. Les communes de Grand Poitiers ont donc réalisé un choix en 2017, qui se traduit pour Grand Poitiers par une inscription de la dépense ou de la recette correspondante dans la section de fonctionnement ou d'investissement.

3.1.1.2 Dotations reçues (26,2 M€)

DOTATIONS DE L'ETAT	BP 2017	BP 2018	Variation entre BP	
			Valeur	%
Dotation d'intercommunalité	5 770 001	7 050 000	1 279 999	22,2%
Dotation de compensation des communes	13 593 001	13 173 993	-419 008	-3,1%
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	19 363 002	20 223 993	860 991	-4,4%
Attribution du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle	814 603	725 840	-88 763	-10,9%
Dotation de compensation réforme de la taxe professionnelle	953 882	491 122	-462 760	-48,5%
Dotation unique des compensations spécifiques à la TP	87 651	0	-87 651	-100,0%
Etat - Compensation au titre de la CET	14 491	4 166	-10 325	-71,3%
Etat - Compensation au titre taxes foncières	13 443	9 408	-4 035	-30,0%
Contribution au titre des exonérations de TH	1 270 309	1 274 167	3 858	0,3%
COMPENSATIONS FISCALES	3 154 379	2 504 703	-649 676	-20,6%
Fonds national de garantie individuelle de ressources	1 187 283	1 187 283	0	0,0%
Fds péréquation des ressources communales et intercom.	2 105 000	2 200 000	95 000	4,5%
FCTVA de fonctionnement	0	100 000	100 000	N.S.
AUTRES	3 292 283	3 487 283	195 000	5,9%
TOTAL	25 809 664	26 215 979	406 315	1,6%

Dans ce panel de ressources sont incluses les dotations classiques de l'Etat permettant d'assurer le fonctionnement de Grand Poitiers, d'autres dotations dites de péréquation (rééquilibrent la répartition des richesses fiscales sur le territoire) et les compensations fiscales.

Pour la première année depuis 4 ans, il n'est pas prévu de hausse de la contribution du bloc communal au redressement des comptes publics nationaux. Ainsi, les versements de l'Etat sont stabilisés au niveau national, et en légère hausse pour Grand Poitiers, de + 406 K€, soit 1,6 %.

Ainsi, sans l'évolution de la dotation d'intercommunalité, favorisée par l'élargissement du périmètre et le passage en communauté urbaine, les dotations auraient été en baisse de 874 K€.

3.1.1.2.1 Dotation globale de fonctionnement (20,2 M€)

L'élargissement du périmètre à 40 communes, suivi du passage en communauté urbaine, a permis de bénéficier d'une bonification de la Dotation Générale de Fonctionnement via la Dotation d'Intercommunalité :

Dotation d'intercommunalité	Brute	Evolution	Nette (après contribution au redressement)
2016 (CA)	8,8M€		4,8M€
2017 (BP)	10,6M€	⇒ +1,8M€ effet périmètre 40	5,7M€
2018 (BP)	11,9M€	⇒ +1,2M€ effet CU ⇒ +0,1M€ effet population 2018	7,0M€
Evolution 2016-2018	+3,1M€		+2,2M€

La dotation globale de fonctionnement est la seconde recette de Grand Poitiers (20 % des produits).

La dotation globale de fonctionnement représente 77 % de l'enveloppe dotation et est constituée de deux parts :

- **La dotation de compensation :** Cette dotation représente la moitié de la recette de ce poste (50 %). Estimée à 13,6 M€ en 2017, cette dotation est portée à 13,2 M€ en 2018. Cette dotation est impactée depuis 2012 par un écrêtement uniforme et cumulatif défini par le Comité des Finances Locales.
- **la dotation d'intercommunalité :**
 - Le montant brut est estimé en 2018 à 11,9 M€ (60 € par habitant) avant application de la contribution au plan de redressement des finances publiques. Soit une hausse de + 1,3 M€ par rapport au montant 2017. Le passage en Communauté urbaine de Grand Poitiers a permis de poursuivre la forte progression de cette dotation correspondant à une hausse cumulée de la dotation d'intercommunalité brute de + 3,1 M€ par rapport aux montants 2016.
 - La dotation d'intercommunalité nette de la contribution au redressement des finances publiques 2015, 2016 et 2017 est en hausse de 1,3 M€ en 2018. Elle s'élève à 7,0 M€. Elle progresse de 2,2 M€ par rapport à 2016.

3.1.1.2.2 Les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle (1,7 M€)

La particularité de ces dotations était, lors de la suppression de la taxe professionnelle en 2010 et de son remplacement par un panel de fiscalité, de garantir la neutralité financière de cette réforme. Aussi, pour maintenir les ressources fiscales au niveau de la première année de réforme de la taxe professionnelle, des enveloppes à recevoir ou à verser selon le cas, ont été créées :

- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), pour un montant de 1,2 M€
- la Dotation de Compensation des Recettes de Taxes Professionnelle (DCRTP), pour un montant de 0,5 M€.

En 2018, la DC RTP du fait de son intégration à l'enveloppe normée de l'Etat subit une baisse de 0,5 M€ (- 48,5 %). Ainsi, l'Etat ne maintient plus les ressources fiscales au niveau de la première année de réforme de la taxe professionnelle.

3.1.1.2.3 Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) (2,2 M€)

LE MECANISME

C'est la loi de finances 2012 qui a prévu ce mécanisme de péréquation. L'objet de ce fonds est de mettre en place un système de péréquation dite horizontale consistant à prélever certaines collectivités pour reverser à d'autres, sans passer par le budget de l'Etat. Ce fonds a connu un effet très dynamique sur les 6 dernières années pour se stabiliser en 2016 :

Année	Montant
2012	150 M€
2013	360 M€
2014	570 M€
2015	780 M€
2016	1 000 M€
2017	1 000 M€
2018	1 000 M€

- **Sont contributeurs** les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le Potentiel Financier Agrégé (PFIA) par habitant est supérieur à 90 % du PFIA moyen par habitant. Le montant de la contribution d'une collectivité prélevée est fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges. L'indice synthétique en fonction duquel est calculé le prélèvement est composé à 75 % de l'écart relatif de son PFIA par habitant à 0,9 fois le PFIA moyen par habitant, et à 25 % de l'écart relatif de son revenu par habitant au revenu par habitant moyen.
- **Sont bénéficiaires** du fond 60 % des ensembles intercommunaux de métropole classés selon un indice synthétique de versement composé de trois critères. L'indice synthétique de versement est composé à 60 % du revenu par habitant, à 20 % du potentiel financier agrégé par habitant et à 20 % de l'effort fiscal agrégé. Le montant de l'attribution d'un territoire intercommunal bénéficiaire est fonction de la valeur de son indice synthétique.

Le prélèvement ou le versement selon le cas, est ensuite à répartir entre l'intercommunalité et les communes membres.

L'APPLICATION A GRAND POITIERS

Le PFIA / habitant de la communauté urbaine est inférieur de 21,7 % à la moyenne (le seuil qui déclenche l'éligibilité au prélèvement est un PFIA / habitant inférieur de 10 % à la moyenne). **Par conséquent, l'EPCI est bénéficiaire.**

La répartition de droit commun de ce fonds entre les communes et Grand Poitiers sur la base du Coefficient d'Intégration Fiscal génère un produit de 2,2 M€ pour Grand Poitiers.

3.1.1.2.4 Les compensations fiscales (1,3 M€)

L'Etat verse aux EPCI des allocations compensant en partie les pertes de recettes consécutives à des mesures d'exonération, des réductions de bases ou des plafonnements de taux décidées par le législateur.

Les compensations concernent essentiellement les exonérations de la taxe d'habitation en faveur des contribuables âgés et de condition modeste, et pour la taxe foncière l'abattement de 30 % sur la base d'imposition foncière des logements sociaux.

La compensation de taxe d'habitation ne permet pas de récupérer l'ensemble de la recette car le montant restitué en année n est calculé en fonction des bases exonérées en n-1 multipliées par le taux appliqué en 1991 (inférieur au taux de l'année N).

La recette 2018 est en diminution du fait de son intégration à l'enveloppe normée de l'Etat.

3.1.1.2.5 Le Fonds départemental de taxe professionnelle (0,7 M€)

Les FDPTP sont alimentés par des établissements exceptionnels, dont la centrale nucléaire de Civaux en ce qui concerne la Vienne. Il est ensuite réparti par les Départements.

Suite à la suppression de la taxe professionnelle, ce fonds est garanti par l'Etat. En Loi de finances 2018, il a été décidé une diminution de 14 % de son enveloppe globale. La déclinaison sur le plan local se traduit par une estimation de la baisse pour Grand Poitiers en 2018 de – 10,9 %, soit – 88,8 K€.

Ce fonds est redistribué par les départements selon des critères légaux permettant une grande latitude à ces derniers dans le choix de l'éligibilité et de la répartition. Le FDPTP 2018 estimé par Grand Poitiers correspond au FDPTP effectivement perçu en 2017 réduit de la diminution nationale.

3.1.2 Les dépenses en net (102,4 M€)

Globalement les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,3 M€ par rapport au budget 2017 reconstitué à périmètre constant, à savoir + 2,3 %.

3.1.2.1 Personnel net (61,3 M€)

3.1.2.1.1 Vue globale

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017 à périmètre constant		Budget 2018		Variation en valeur de BP à BP 2018-2017 RECONST	Variation en % de BP à BP 2018-2017 RECONST
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Personnel en net	60 300 267,36		61 274 304,00		974 037	1,6%
Personnel	58 604 295,36		59 340 444,00		736 149	1,3%
Personnel hors services communs	31 491 130,36		32 472 701,12		981 571	3,1%
Services communs budgétaire	27 113 165,00		26 867 742,88		-245 422	-0,9%
Frais des élus	945 605,00		942 292,00		-3 313	-0,4%
Autres dépenses	750 367,00		991 568,00		241 201	32,1%

Pour 2017, les dépenses de ressources humaines en net, sont évaluées à 61,3 M€. C'est le premier poste de dépenses de la collectivité (59,8 %). Ce poste a fortement augmenté ces deux dernières années du fait de la création des services communs et de la prise en compte des transferts de compétences. La création des services communs est, chaque année, compensée par une première participation de la Ville de Poitiers, évaluée de manière forfaitaire dans une attribution de compensation de 15 188 972 €. Cette participation n'apparaît pas au niveau des dépenses de personnel, mais elle est imputée sur l'attribution de compensation.

Les dépenses nettes sont calculées en tenant compte des reversements de salaires des personnels mis à disposition (Syndicat Mixte à Vocation Scolaire, Caisse des Ecoles, associations...) et des charges y afférentes (formations, déplacements...).

3.1.2.1.2 Personnel hors services communs (32,5 M€)

Les dépenses salariales hors refacturations sont évaluées à 31,3 M€, en progression de 27,6 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017 à périmètre constant		Budget 2018		Variation en valeur de BP à BP 2018-2017 RECONST	Variation en % de BP à BP 2018-2017 RECONST
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Dépense salariale hors refacturation	24 562 391,89		31 333 668,12		6 771 276	27,6%
Dépense salariale hors refacturation	26 251 449,89	631 300,00	32 671 716,12	277 001,00	6 420 266	24,5%
Personnel mis à disposition	769 218,00	769 218,00	688 005,00	688 005,00	-81 213	-10,6%
Subventions reçues		1 057 758,00		1 061 047,00	0	N.S.
					3 289	0,3%

Cette évolution importante est liée à la fin des conventions de gestion Voirie et à l'intégration des personnels correspondant à cette compétence dans les dépenses de personnel hors refacturation.

Les dépenses salariales refacturées sont quant à elles en nette diminution de 83,6 %, soit -5,8 M€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017 à périmètre constant		Budget 2018		Variation en valeur de BP à BP 2018-2017 RECONST	Variation en % de BP à BP 2018-2017 RECONST
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Dépense salariale refacturée	6 928 738,47		1 139 033,00		-5 789 705	-83,6%
Remboursement convention de gestion de compétences 2017 masse salariale	4 915 817,00	0,00	0,00	0,00	-4 915 817	-100,0%
Refacturations budgets annexes	850 341,47				-850 341	-100,0%
Refacturations communes	286 180,00	201 700,00	132 180,00	32 400,00	-154 000	-53,8%
	1 663 700,00	585 600,00	1 601 253,00	562 000,00	-62 447	-23 600
						-3,8%

Elles sont de 2 types :

- en dehors des services communs, certains agents des communes sont mis à la disposition de Grand Poitiers, qui reverse ainsi une participation de 1,6 M€ en 2018, et a contrario, Grand Poitiers met à disposition du personnel pour un montant de 0,6 M€.
- de même, des budgets annexes de Grand Poitiers reversent au budget Principal la somme de 0,03 M€, et a contrario, les budgets annexes reçoivent 0,1 M€ du budget Principal

1,0 M€

0,1 M€

3.1.2.1.3 Personnel des services communs (26,9 M€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017 à périmètre constant		Budget 2018		Variation en valeur de BP à BP 2018-2017 RECONST	Variation en % de BP à BP 2018-2017 RECONST
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Services communs	27 113 165,00		26 867 742,88		-245 422	-0,9%
Dépense salariale hors refacturation	27 100 598,00		26 625 558,88		-475 039	-1,8%
Dépense salariale hors refacturation	27 335 598,00	235 000,00	26 880 558,88	255 000,00	-455 039	-1,7%
à disposition association du personnel	116 584,00	116 584,00	100 500,00	100 500,00	-16 084	-13,8%
Services communs financé par la clé					0	N.S.
Subventions reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0	N.S.
Dépense salariale refacturée	12 567,00		242 184,00		229 617	1827,1%
Refacturations budgets annexes	0,00	4 689 360,00		4 651 157,00	0	N.S.
Refacturations communes	5 196 370,00	494 443,00	5 291 107,00	397 766,00	94 737	-0,8%
					-96 677	1,8%
						-19,6%

L'article L. 5211-4-2 du CGCT, dispose qu'«en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se dorer de services communs».

La création des services communs est donc possible dans deux hypothèses :

- pour les services fonctionnels
- pour les services sans lien avec les compétences qui ont été transférées à la communauté.

Les services communs ne sont donc pas à confondre avec les services mutualisés. À l'inverse, les services mutualisés sont produits par les directions mettant en œuvre les 32 compétences obligatoires ou facultatives retenues par Grand Poitiers.

Conformément à l'article D5211-16 du CGCT, les modalités de remboursement sont établies sur la base du coût unitaire constaté à partir des dépenses des derniers comptes administratifs, actualisées des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif à venir. La détermination du coût est effectuée par l'EPCI ayant mis à disposition ledit service. Le remboursement doit s'effectuer par convention selon une périodicité qui ne peut être supérieure à un an.

Le BP 2018 est basé sur une prévision de clé d'activité des services communs pour le compte de la Ville à concurrence de 38,44 % et de 61,56 % pour Grand Poitiers tous budgets confondus. Cette clé a été mise à jour en septembre 2017.

3.1.2.1.4 Frais des élus (0,9 M€)

Cette dépense est stable par rapport à 2017.

3.1.2.1.5 Autres dépenses liées au personnel (1,0 M€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017 à périmètre constant		Budget 2018		Variation en valeur de BP à BP 2018-2017 RECONST	Variation en % de BP à BP 2018-2017 RECONST
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Autres dépenses	750 367,00		991 568,00		241 201	32,1%
Fonctionnement courant	650 718,00		812 546,00		161 828	24,9%
Fonctionnement courant	1 421 190,00	770 472,00	1 501 296,00	688 750,00	80 106	5,6%
Subventions Personnel mis à disposition association du personnel	58 927,00		48 255,00		-10 672	-10,6%
Subventions versées	116 584,00	57 657,00	100 500,00	52 245,00	-16 084	-13,8%
Subventions versées	40 722,00		130 767,00		90 045	221,1%
Subventions versées	148 647,00	107 925,00	214 230,00	83 463,00	65 583	44,1%
					-24 462	-22,7%

Le fonctionnement courant du personnel en net regroupe toutes les dépenses courantes effectuées par les services en lien direct avec la gestion du personnel : les frais de formation, la communication interne (journal interne, affiches de sensibilisation...), les frais de déplacement du personnel, les frais d'annonces pour les recrutements, les audits organisationnels. Dans le cadre de la mutualisation du personnel, les marchés sont portés par Grand Poitiers. La Ville de Poitiers, les budgets annexes voire le Centre Communal d'Action Sociale remboursent ces frais à Grand Poitiers.

La mise à jour des clés opérée en septembre 2017 contribue à réduire les remboursements de la Ville vers Grand Poitiers, en fonction de la réalité des compétences respectives des deux collectivités.

Subventions du personnel mis à disposition des associations : le CASC (Comité d'Activités Sociales et Culturelles de Grand Poitiers) (0,1 M€) fonctionne avec du personnel mis à disposition. Ce personnel est facturé à l'association pour remboursement. Pour assurer la neutralité de cette dépense dans les comptes de l'association, elle est remboursée par une subvention versée de même montant.

Subventions versées : Ensemble des subventions versées aux associations directement liées à la collectivité (CASC), aux organisations syndicales, COS (Comité d'Œuvres Sociales) et au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

3.1.2.2 Le fonctionnement courant net (18,2 M€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017 à périmètre constant		Budget 2018		Variation en valeur de BP à BP 2018-2017 RECONST	Variation en % de BP à BP 2018-2017 RECONST
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Fonctionnement courant net	17 088 941,97		18 252 317,89		1 163 376	6,8%
Fonctionnement courant	11 400 989,44		14 717 047,45		3 316 058	29,1%
Fonctionnement courant	14 436 511,00	3 035 521,56	17 752 569,01	3 035 521,56	3 316 058	0,0%
Convention de gestion	3 746 535,00		0,00		-3 746 535	-100,0%
Transfert de compétences 2017	398 080,53		0,00		-398 081	-100,0%
Transfert de compétences 2017	707 989,53	309 909,00			-707 990	-100,0%
Budgets annexes	2 397 208,00		2 462 719,00		65 511	2,7%
Budgets annexes	2 397 208,00	0,00	2 462 719,00	0,00	65 511	N.S.
Fluides	3 823 211,00		5 712 869,00		1 889 658	49,4%
Fluides	4 290 581,00	467 370,00	6 174 655,00	461 786,00	1 884 074	-5 584
Produits des services	-3 006 493,00		-3 221 542,00		-215 049	7,2%
Subventions	-1 224 084,00		-990 998,56		233 085	-19,0%
Subventions CEJ	-446 505,00		-427 777,00		18 728	-4,2%
Stocks	0,00		0,00		0	N.S.
Stocks	433 740,00	433 740,00	425 065,20	425 065,20	-8 675	-2,0%
					-8 675	-2,0%

3.1.2.2.1 Le fonctionnement courant (14,7 M€)

Les dépenses de fonctionnement courant doivent être analysées en net (déduction faite des remboursements des différents utilisateurs). L'existence de services communs aux communes et à Grand Poitiers implique une centralisation de la gestion de ces dépenses à Grand Poitiers. Ces services seront remboursés par les utilisateurs (communes et budgets annexes) soit au réel, soit par application d'une clé de répartition.

L'évolution globale de fonctionnement courant de + 29,1 % (soit + 3,3 M€) intègre l'évolution naturelle des charges courantes, dont la hausse attendue des fluides et la mise à jour 2018 des flux locaux entre la Ville et Grand Poitiers.

En outre, ce poste intègre de nouveaux projets, correspondant aux priorités :

- Smart city... 100 000 €
- Schéma directeur des énergies..... 20 000 €
- Soutien aux évènements et structures économiques 200 000 €
- Marketing territorial 90 000 €
- Projet e-sport 50 000 €
- Actualisation du schéma commercial 40 000 €
- Etude accompagnement démarche emploi territoire 30 000 €
- Maison des projets des Couronneries 57 200 €

3.1.2.2.2 Les participations aux budgets annexes (2,5 M€)

La participation du budget Principal aux budgets annexes est en légère augmentation de 2,7 %.

SUBVENTIONS BUDGETS ANNEXES	BP 2017	BP 2018	Variation entre BP	
			Valeur	%
Participation au budget C T V D	377 474	236 280,20	-141 194	-37,4%
Participation au budget Mobilités	78 140	78 140,00	0	0,0%
Participation au budget Locations Immobilières	1 732 934	1 859 070,25	126 136	7,3%
Participation au budget Eqts touristiques	78 179	131 744,00		
Participation au budget ZAE de la Pazioterie	5 566	47 181,60	41 616	747,7%
Participation au budget Maison de l'enfance	124 915	110 402,28	-14 513	-11,6%
Totaux	2 397 208	2 462 818,33	65 610	2,7%

3.1.2.2.3 Les fluides (5,7 M€)

Le poste « fluides » progresse de 49,4 %. Ce poste intègre les consommations d'eau, gaz, électricité et carburant. Cette ligne de crédits, malgré les travaux d'amélioration sur plusieurs sites, reste très sensible aux conditions climatiques et aux évolutions des prix.

La forte augmentation de cette enveloppe est liée à l'intégration des dépenses d'éclairage public, qui était en 2017 payées sous forme de convention de gestion, dans un autre poste du fonctionnement courant.

La recette correspond à la répartition du carburant en fonction de l'affectation de véhicules sur les différents budgets.

3.1.2.2.4 Les produits des services (3,2 M€)

PRODUITS DES SERVICES	BP 2017	BP 2018	Variation entre BP	
			Valeur	%
Redevance occupation du domaine public communal	0	162 637	162 637	N.S.
Autres redevances et recettes diverses	0	436 718	436 718	N.S.
Travaux	2 593	5 600	3 007	116,0%
Redevances & droits des serv. à caractère culturel	384 705	368 200	-16 505	-4,3%
Redevances à caractère sportif	1 629 480	1 591 920	-37 560	-2,3%
A caractère de loisirs	125 650	131 000	5 350	4,3%
Redevances à caractère social	75 000	76 500	1 500	2,0%
Redevances des services périscolaire	103 000	86 800	-16 200	-15,7%
Autres prestations de services	8 133	500	-7 633	-93,9%
Autres marchandises	11 200	12 000	800	7,1%
Commissions	1 600	0	-1 600	-100,0%
Autres locations (autres qu'immeubles)	12 500	13 000	500	4,0%
Autres prod.d'activ.annexes (abon.& vente ouvrages)	28 184	23 484	-4 700	-16,7%
Revenus des immeubles	181 804	149 771	-32 033	-17,6%
Redevances versées par les fermiers et les concessionnaires	44 500	45 000	500	1,1%
Produits de gestion courante	386 412	106 445	-279 967	-72,5%
Droits de place	2 732	2 780	48	1,8%
Droits de stationnement	9 000	9 187	187	2,1%
Total	3 006 493	3 221 542	215 049	7,2%

Ce poste de 3,2 M€ est en progression de 7,2 % par rapport au BP 2017.

Les principales évolutions relèvent des postes suivants :

« Redevances d'occupation du domaine public communal » : cette nouvelle recette correspond aux redevances perçues par Grand Poitiers sur la voirie transférée des communes.

« Autres redevances et recettes diverses » : il s'agit également de produits perçus à l'occasion de travaux réalisés sur la voirie communautaire.

« Redevances à caractère sportif » : la baisse de – 2,3 % est liée à un réajustement du prévisionnel 2018 par rapport au réalisé 2017 sur le pôle sportif de Lusignan.

« Produits de gestion courante » : la baisse s'explique principalement par :

- Une diminution de recette de 140 K€ par rapport au réalisé 2017 sur la convention points lumineux de 3 communes de Valvert du Clain
- Ajustement des refacturations de la location de l'Espace Mendès France et de l'école des Beaux-Arts.

3.1.2.2.5 Les subventions reçues (0,9 M€)

Les **subventions reçues** baissent de 19,0 %, soit 233 K€. Cette diminution s'explique principalement par la non réinscription d'une subvention économique de 230 K€ attendue de la part de la Région pour le projet « Passerelle 2 ».

SUBVENTION FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018	Variation entre BP	
			Valeur	%
Participation de l'Etat - Autres	236 467	263 500	27 033	11,4%
Urbanisme	174 800	175 500		
Energie-climat	44 807	52 500		
Opération d'aménagement urbain - ANRU Couronnerie	0	20 000		
Médiathèque	16 860	6 000		
Relations territoriales	0	9 500		
Participation de l'Etat	20 000	20 000	0	0,0%
Entretien du patrimoine culturel				
Participation de la Région	398 503	211 500	-187 003	-46,9%
Développement économique	230 000	0		
Sports	156 503	160 000		
Energie-climat (ADEME espace info énergie)	5 000	27 500		
Entretien du patrimoine culturel	0	20 000		
Enseignement supérieur	4 000	4 000		
Résidence d'artistes musée du vitrail	3 000	0		
Participation du Département	101 092	70 250	-30 842	-30,5%
Aide au tourisme	5 000	0		
Action culturelle	8 000	0		
Expression musicale	3 000	0		
Culture	10 000	0		
Musées	3 200	0		
CRR	22 500	20 250		
Sports - Utilisation des gymnases	49 392	50 000		
Participations communes membres du GFP	71 462	51 262	-20 200	-28,3%
Crèches VVC	51 262	51 262		
Action culturelle	12 200	0		
Voirie	8 000	0		
Autres organismes	396 560	374 487	-22 073	-5,6%
Crèches VVC	309 860	319 860		
Centre de loisirs PM	50 000	50 000		
Gens du voyage	32 700	0		
Expression musicale	0	4 627		
Culture-Patrimoine	4 000	0		
Autres attributions et participations	0	0	0	N.S.
TOTAL	1 224 084	990 999	-233 085	-19,0%

3.1.2.2.6 Les subventions Contrat Enfance Jeunesse (0,4 €)

Les subventions octroyées par le contrat enfance jeunesse sont en légère diminution (- 4,2 % soit – 19 K€).

3.1.2.3 Les subventions versées (20,3 M€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017 à périmètre constant		Budget 2018		Variation en valeur de BP à BP 2018-2017 RECONST	Variation en % de BP à BP 2018-2017 RECONST
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Subventions	20 156 533,00		20 309 362,00		152 829	0,8%
Taxe de séjour	0,00		0,00		0	N.S.
Taxe de séjour	990 000,00	990 000,00	1 222 000,00	1 222 000,00	232 000	23,4%
GEMAPI	0,00		0,00		0	N.S.
GEMAPI			200 000,00	200 000,00	200 000	N.S.
Contributions obligatoires	10 898 062,00		10 676 600,00		-221 462	-2,0%
Subventions	8 409 253,00		8 864 757,00		455 504	5,4%
Subventions personnel mis à disposition	769 218,00		688 005,00		-81 213	-10,6%
Plan local d'Initiative pour l'Emploi	80 000,00		80 000,00		0	0,0%
Plan local d'Initiative pour l'Emploi	760 345,00	680 345,00	760 345,00	680 345,00	0	0,0%

Globalement, le poste de subventions versées s'élève à 20,3 M€, et progresse de 0,8 % par rapport au budget prévisionnel 2017.

3.1.2.3.1 Les contingents obligatoires (10,7 M€)

On entend par contingents obligatoires les participations à verser du fait de l'appartenance de Grand Poitiers à des syndicats ou autres organismes. Sont comptabilisés notamment :

- le contingent incendie
- la participation bornes incendie et pluvial
- la participation au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP).
- la participation au Syndicat mixte pour l'aéroport Poitiers Biard
- la participation à l'office de tourisme communautaire.

La baisse de 2,0 % est liée à la diminution de la participation au SMASP.

3.1.2.3.2 Les subventions versées (8,9 M€)

Subventions versées	BP 2017	BP 2018	Variation entre BP	
			Valeur	%
Action économique	2 093 021	2 588 638	495 617	23,7%
Sports	664 510	669 000	4 490	0,7%
Enseignement supérieur et formation	433 719	553 160	119 441	27,5%
Interventions sociales	747 297	701 920	-45 377	-6,1%
Logement	120 000	117 600	-2 400	-2,0%
Culture	4 136 106	4 116 152	-19 954	-0,5%
Aménagement services urbains, environnement	68 890	84 090	15 200	22,1%
Autres	41 460	34 197	-7 263	-17,5%
Totaux	8 305 003	8 864 757	559 754	6,7%

L'évolution de 6,7 % de l'enveloppe s'explique pour l'essentiel par le développement de l'action économique et de l'enseignement supérieur, secteurs prioritaires.

Le tableau ci-dessus représente les subventions versées réellement en 2017, pour un total de 8 305 K€. A périmètre constant, le total des subventions versés pour 2017 est porté à 8 409 K€.

3.1.2.3.3 Le personnel mis à disposition des associations (0,7 M€)

Depuis que la réglementation comptable concernant le personnel mis à disposition des associations a changé et a été mise en application, ce dernier doit être remboursé pour afficher clairement dans les comptes de ces dernières le poids de cette charge.

Ces versements de salaires des personnels mis à disposition sont au bénéfice de :

- Espace Mendès Frances
- Mission locale d'insertion
- Associations sportives.

Ce poste de dépense tend à se réduire, car à chaque départ d'un agent, la mise à disposition n'est plus reconduite et l'association recrute en fonction de ses besoins en direct, soutenue financièrement par la collectivité.

3.1.2.3.4 Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (0,1 M€)

Le « **Plan Local d'Initiative pour l'Emploi** » (PLIE) est un dispositif cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE). Il permet d'organiser un accompagnement individualisé de proximité des demandeurs d'emploi. Des appels à projet sont lancés pour assurer cet accompagnement, et ce sont ces projets qui bénéficient du soutien du FSE.

La dépense nette relative au Plan Local d'Initiative pour l'Emploi (PLIE) est estimée stable pour 2018.

3.1.2.3.5 Taxe de séjour

Grand Poitiers encaissera la taxe de séjour intercommunale et la taxe de séjour additionnelle du Département. Conformément aux textes, la première sera intégralement reversée à l'office de tourisme, la seconde au Département.

Le produit de la taxe de séjour intercommunale est en croissance (+ 23,4%).

3.1.2.3.6 La taxe sur les inondations (GEMAPI) 0,2 M€

Dans le cadre du transfert décidé par l'Etat de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), Grand Poitiers a voté un produit 2018 de taxe sur les inondations de 200 K€.

Ce produit compense les dépenses correspondantes, relatives aux contributions aux syndicats de rivières compétents.

3.1.2.4 Les frais financiers (2,6 M€)

Les frais financiers sont estimés stables par rapport à 2017.

3.1.3 Les autres recettes (3,9 M€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017 à périmètre constant		Budget 2018		Variation en valeur de BP à BP 2018-2017 RECONST	Variation en % de BP à BP 2018-2017 RECONST
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Excédent reporté	7 634 444,00		5 611 923,00		-2 022 521	-26,5%
Dépenses imprévues	1 007 573,00		1 000 000,00		-7 573	-0,8%
Autres recettes	-3 271 816,98		-687 662,00		2 584 155	-79,0%
Autres recettes	3 942 866,00	860 207,00	1 074 415,00	386 753,00	-2 868 451	-72,8%
Engagements 2016 non rattachés	184 689,00	0,00	0,00	0,00	-184 689	0
Rattachements 2016	4 023 729,26	4 019 260,28	0,00	0,00	-4 023 729	-4 019 260
AUTRES RECETTES	3 355 054,02		3 924 261,00		569 207	17,0%

Les dépenses imprévues (1,0 M€) : cette somme est reportée dans les mêmes montants qu'en 2017.

L'excédent reporté » (5,6 M€) : l'excédent reporté est la reprise d'une partie du résultat de fonctionnement 2017 en fonctionnement.

Des crédits courants pour des opérations exceptionnelles (1,0 M€) en dépenses, principalement pour :

- le rattrapage de retraite et mi- traitement pour les agents 155 K€
- location de véhicules pour les centres de ressources 120 K€
- rattrapage des flux des locaux 355 K€
- sinistre du TAP 200 K€
- participation à la Journée des Associations 33 K€
- participation au championnat de gymnastique 47 K€
- participation au Congrès de la Jeune Chambre Economique 30 K€

3.1.4 L'épargne brute (7,1 M€)

L'épargne brute est le solde entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de la même section.

Dans le Budget Primitif 2018, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 109,5 M€ (Produits et autres recettes) et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 102,4 M€. Le solde, constituant l'épargne brute prévisionnelle, s'élève donc à 7,1 M€.

3.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2017		Budget 2018		Variation de BP à BP en %		Variation en valeur	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Excédent capitalisé	6 740 236		2 108 227,92		-68,7%		-4 632 008	
Amendes de police	1 543 853		1 050 000,00		-32,0%		-493 853	
FCTVA et taxe d'aménagement	3 563 391		4 200 000,00		17,9%		636 609	
Attribution de compensation	6 716 009		5 793 241,07		-13,7%		-922 768	
Cessions	4 609 410		5 647 658,74		22,5%		1 038 249	
RECETTES PROPRES	23 172 898		18 799 127,73		-18,9%		-4 373 771	
Programme d'investissement	24 880 752		32 433 487,64		2030,2%		23 712 732	
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	24 880 752		32 433 487,64		30,4%		7 552 736	
Avances	18 398 102		15 486 000,00		-15,8%		-2 912 102	
Cautions	-650		-813,80		25,2%		-164	
Résultat d'investissement reporté	-24 062 435		-24 401 667,82		1,4%		-339 233	
AUTRES RECETTES	-5 664 983		-8 916 481,62		57,4%		-3 251 499	
Remboursement d'emprunt	13 684 236		9 800 000,00		-28,4%		-3 884 236	
Emprunt nouveau	15 927 073		25 279 842,75		58,7%		9 352 770	
BESOIN DE FINANCEMENT	5 130 000		7 070 998,78		37,8%		1 940 999	
Total écritures réelles	91 208 834	86 078 834	94 112 916,98	87 041 918,20	3,2%	1,1%	2 904 083	963 084
Total écritures d'ordre	863 227	5 993 227	1 863 277,00	8 934 275,78	115,9%	32,9%	1 000 050	2 941 049
TOTAUX	92 072 061	92 072 061	95 976 193,98	95 976 193,98	4,2%	4,1%	3 904 133	3 904 133
Remboursements temporaires	10 000 000	10 000 000	10 000 000,00	10 000 000,00	0,0%	0,0%	0	0
TOTAUX	102 072 061	102 072 061	105 976 193,98	105 976 193,98	3,8%	3,7%	3 904 133	3 904 133

Les dépenses d'investissement sont financées traditionnellement par trois types de ressources :

- L'épargne brute
- Les recettes propres de la section d'investissement
- L'endettement.

Ces recettes financent le remboursement du capital de la dette et le programme d'investissement.

3.2.1 Le financement des dépenses d'investissement : les recettes propres

3.2.1.1 L'Attribution de compensation d'investissement (5,8 M€)

La loi de finances rectificative de 2016 donne la possibilité aux EPCI, suite à l'avis de la CLECT, de décider que la partie d'attribution de compensation correspondant au transfert de dépenses d'investissement puisse être imputable en section d'investissement, et non de fonctionnement. Cette recette est parfaitement récurrente puisqu'il s'agit d'une contribution annuelle des communes concernées pour compenser les transferts de compétences décidés en faveur de l'EPCI.

Compte tenu de sa récurrence, cette recette peut être assimilée à de l'épargne brute même si elle ne provient pas directement de la section de fonctionnement.

L'épargne globale (épargne brute + attribution de compensation d'investissement) s'établit donc à 12,9 M€.

3.2.1.2 Les autres ressources propres (12,9 M€)

Elles sont constituées de :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé 2,1 M€
- les cessions 5,6 M€
- le Fonds de compensation à la TVA et la taxe d'aménagement 4,2 M€
- le produit des amendes de police 1,0 M€

En conclusion :

- l'épargne brute (7,1 M€)
- les ressources propres dont :
 - o 5,8 M€ d'attribution de compensation d'investissement
 - o les autres ressources propres ci-dessus pour un montant de 12,9 M€

constituent un autofinancement de 25,8 M€ pour financer un programme d'investissement significatif et volontariste de 32,3 M€ nets, important pour l'économie locale (programme d'investissement en brut reports inclus de 39,4 M€).

3.2.2 Le programme d'investissement (32,3 M€)

Le programme d'investissement en net est de 32,3 M€, décomposé en 39,4 M€ en dépenses et 7,1 M€ en recettes. Ce programme correspond aux orientations budgétaires, qui prévoient de réaliser 35 M€, dont 22 M€ hors voirie et 13 M€ en voirie.

Or, la prise en compte des reliquats de conventions de gestion et des fonds de concours amène l'enveloppe de voirie à augmenter.

Ainsi, il est prévu :

- 21,5 M€ d'investissements hors voirie
- 17,9 M€ pour la voirie.

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT 2018-2020 DEPENSES EN k€	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019- 2020	Total AP
TOTAL	39 255	70 978	110 233
VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC	17 890	32 815	50 705
SPORTS	5 471	11 905	17 376
DEVELOPPEMENT URBAIN	3 867	9 866	13 733
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ATTRACTIVITE	2 975	4 698	7 673
VIE CULTURELLE	1 793	3 219	5 012
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	5 432	7 260	12 692
AUTRE PATRIMOINE	190	730	920
COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE	156	225	381
TRANSITION ENERGETIQUE	1 481	260	1 741

A ces crédits de paiement 2018 s'ajoutent des crédits en gestion classiques pour un montant de 0,2 M€, pour atteindre les 39,4 M€ du programme d'investissement 2018.

Sur le plan pluriannuel, les orientations budgétaires évoquaient des autorisations de programme pour la période 2017-2020 à hauteur de 123 M€, hors projets nouveaux que sont le projet des Carmélites et le NPNRU, hors inscriptions nouvelles de voirie (fonds de concours, reliquats de convention de gestion, etc.). La délibération sur la programmation pluriannuelle d'investissement 2018-2020 s'inscrit dans cette cohérence :

PPI 2018-2020	110 M€
Crédits de paiements 2017	+ 28 M€
Carmélites	- 7 M€
NPNRU	- 2 M€
Voirie (fds de concours, etc.)	- 6 M€
<hr/>	
PPI 2017-2020 (OB)	123 M€

Les dépenses d'investissement sont très majoritairement gérées en Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP-CP). Il convient de rappeler que les AP constituent la capacité pluriannuelle d'engagement comptable correspondant au coût d'une ou plusieurs opérations physiques. Cette capacité d'engagement est le support de réservation pluriannuelle d'un engagement juridique comme la signature d'un marché public ou d'un bon de commande. Les CP correspondent à la capacité de paiement maximale annuelle. La somme des CP inscrits sur la période sur laquelle court l'AP doit être strictement égale au montant global de l'AP. L'équilibre budgétaire annuel est déterminé au regard des seuls CP de l'année.

La PPI proposée dans une autre délibération portera sur la période 2018-2020. Les AP, supports financiers de la programmation pluriannuelle, sont donc votées sur une période de 3 ans. Les CP en dépenses comme les AP sont présentés en valeur brute. Les tableaux ci-dessous détaillent les CP 2018 et les AP 2017-2020 (en distinguant à chaque fois, montant brut de dépense, recette).

DOMAINE VOIRIE-ECLAIRAGE PUBLIC

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - VOIRIE VILLE DE POITIERS	4 ans	8 866 977,79	6 897 977,79	0,00	1 969 000,00	1 969 000,00	0,00	0,00
2017 - VOIRIE AUTRES COMMUNES	4 ans	8 849 867,86	7 257 867,86	400 000,00	1 192 000,00	1 592 000,00	0,00	0,00
2017 - VOIRIE	4 ans	8 035 404,69	2 450 082,69	0,00	265 322,00	265 322,00	2 960 000,00	2 360 000,00
2018 - VOIRIE GP 40	3 ans	41 558 207,00	0,00	0,00	14 063 485,00	14 063 485,00	15 710 776,00	11 783 946,00
Total		67 310 457,34	16 605 928,34	400 000,00	17 489 807,00	17 889 807,00	18 670 776,00	14 143 946,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - VOIRIE VILLE DE POITIERS	4 ans	539 601,47	539 601,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - VOIRIE AUTRES COMMUNES	4 ans	679 664,45	415 209,45	0,00	264 455,00	264 455,00	0,00	0,00
2017 - VOIRIE	4 ans	1 617 842,00	112 842,00	0,00	0,00	0,00	307 500,00	1 197 500,00
2018 - VOIRIE GP 40	3 ans	8 074 050,00	0,00	0,00	2 783 711,00	2 783 711,00	3 009 084,00	2 281 255,00
Total		10 911 157,92	1 067 652,92	0,00	3 048 166,00	3 048 166,00	3 316 584,00	3 478 755,00

« Voirie Ville de Poitiers » : cette autorisation de programme abrite les crédits permettant de gérer la convention de gestion pour la Ville de Poitiers. Il est prévu **1 969 000 €** de crédits en 2018 pour solder.

« Voirie Autres communes » : cette autorisation de programme abrite les crédits permettant de gérer la convention de gestion. Il est prévu **1 592 000 €** de crédits en 2018 (dont 400 000 € de reports) pour solder les conventions de gestion des communes.

« Voirie » : cette autorisation de programme abrite les crédits de voirie-éclairage public gérés en dehors du périmètre CLETC : il s'agit notamment des feux tricolores et des participations dans la cadre de conventions (CPER). Il est prévu **1 592 000 €** en dépenses dont **265 322 €** en 2018.

« Voirie GP 40 » : cette nouvelle autorisation de programme abrite les crédits des 40 communes pour gérer les enveloppes communales issues des CLETC. Il est prévu **41 558 207 €** en dépenses dont **14 063 485 €** en 2018 ; **8 074 050 €** en recettes dont **2 783 711 €** en 2018.

DOMAINE SPORTS

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - SPORTS	4 ans	20 629 477,13	3 253 181,13	0,00	5 471 294,00	5 471 294,00	8 389 402,00	3 515 600,00
Total		20 629 477,13	3 253 181,13	0,00	5 471 294,00	5 471 294,00	8 389 402,00	3 515 600,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - SPORTS	4 ans	1 675 000,00	5 000,00	0,00	1 030 000,00	1 030 000,00	640 000,00	0,00
Total		1 675 000,00	5 000,00	0,00	1 030 000,00	1 030 000,00	640 000,00	0,00

« Sports » : cette autorisation de programme est décomposée à partir de 2018 en 4 enveloppes :

« Programme de réhabilitation des piscines » : 7 876 919 € en dépenses et 1 040 000 € en recettes. Il est inscrit 2 000 000 € en dépenses et 400 000 € en recettes pour 2018. Les dépenses en 2018 correspondent aux travaux à la Ganterie (Phase 2 « bassin nordique ») et aux études techniques sur la piscine de la Blaiserie.

« Gymnases et espaces sportifs de loisirs » : les dépenses en 2018 correspondent à la réhabilitation des gymnases André MESSY à Buxerolles et Jean DOUCET à Lusignan, l'engagement de la construction des courts de tennis couverts à Montamisé, la réfection des huisseries du manège et des logements du centre équestre à Mignaloux-Beauvoir.

« Investissements récurrents » : les dépenses 2018 concernent notamment la fin de l'opération de mise en accessibilité du Stade Paul Rébeilleau et la réfection des vestiaires du gymnase Grand Maison.

« Subventions d'équipement » : il est inscrit 8 000,00 € en dépenses pour 2018.

DOMAINE DEVELOPPEMENT URBAIN.

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - HABITAT	4 ans	6 450 617,20	1 852 479,20	0,00	1 378 400,00	1 378 400,00	1 532 556,00	1 687 182,00
2017 - ANRU	4 ans	3 452 953,50	9 036,50	0,00	457 917,00	457 917,00	1 360 500,00	1 625 500,00
2017 - SUBVENTIONS INCENDIES ET EAUX PLUVIALES	4 ans	1 200 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
2017 - LGV SEA	4 ans	599 999,56	439 997,56	0,00	160 002,00	160 002,00	0,00	0,00
2017 - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	4 ans	2 868 310,22	346 229,22	0,00	916 081,00	916 081,00	884 000,00	722 000,00
2017 - PLU ET ETUDES	4 ans	1 113 237,27	77 598,27	0,00	301 048,00	301 048,00	393 639,00	340 952,00
2017- ESPACES VERTS	4 ans	219 974,13	46 213,13	0,00	53 761,00	53 761,00	60 000,00	60 000,00
2017 - URBAIN	4 ans	901 186,44	1 186,44	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total		16 806 278,32	3 072 740,32	0,00	3 867 209,00	3 867 209,00	4 830 695,00	5 035 634,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - HABITAT	4 ans	1 443 666,00	185 310,00	0,00	332 663,00	332 663,00	384 431,00	541 262,00
2017 - ANRU	4 ans	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	12 500,00
2017 - SUBVENTIONS INCENDIES ET EAUX PLUVIALES	4 ans	0,00						
2017 - LGV SEA	4 ans	0,00						
2017 - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	4 ans	205 646,00	0,00	0,00	145 146,00	145 146,00	53 000,00	7 500,00
2017 - PLU ETUDES	4 ans	49 000,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	13 000,00	0,00
2017- ESPACES VERTS	4 ans	5 868,00	0,00	0,00	5 868,00	5 868,00	0,00	0,00
Total		1 741 680,00	185 310,00	0,00	519 677,00	519 677,00	475 431,00	561 262,00

« Habitat » : Ce programme global de **6 450 617 €** a pour objectif de valoriser le parc privé et public existant et d'accroître l'offre de logements adaptés aux personnes âgées et/ou en situation de handicap ; de maintenir un rythme de production neuve suffisant, régulier et diversifié dans le parc public et privé. Pour cela, il est prévu en 2018, **1 378 400 €** pour la production de logements sociaux et pour l'amélioration des logements sociaux existants et au développement d'une offre de logements privés à vocation très sociale grâce à des aides versées aux propriétaires bailleurs.

« Développement numérique » intègre pour **2 868 310 €** les mises à jour du Système d'Information Géographique (SIG), le déploiement du numérique sur le territoire, via le versement de subvention, le Schéma d'Aménagement Numérique de la Vienne (SDTAN), dont le Département est le maître d'ouvrage pour la montée à haut débit des territoires. Par ailleurs, est prévu la création d'un schéma directeur « Territoire Numérique Innovant » pour et des crédits pour la création de vidéo en ligne pour le site Internet de l'EPCI. Il est prévu **916 081 €** en 2018 dont 600 000 e au titre du SDAN.

« Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) » : Ce programme est en cours d'achèvement. Il est prévu une participation des collectivités territoriales de 1 476 M€ valeur juillet 2009 sur les 6 703 M€ valeur juillet 2009 du montant global. Le montant pour

Grand Poitiers est 10,9 M€ après les dernières actualisations. Il est prévu un crédit de **160 002 €** en 2018 pour solder l'opération.

« Plan Local d'Urbanisme (PLU) et études » : Grand Poitiers est compétent de façon obligatoire au 1^{er} janvier 2017 pour les Plans Locaux d'Urbanisme, les documents d'urbanisme en tenant lieu et les cartes communales. De façon classique, cette enveloppe de **1 113 237 €** finance la mise à jour du PLU intercommunal, des PLU communaux et des études d'urbanisme. Il est inscrit **301 048 €** en dépenses pour 2018.

« Subventions incendie et eaux pluviales » : ce programme concerne le versement de subventions aux budgets Eau et Assainissement pour la réalisation d'investissement concernant le pluvial et l'incendie pour un montant annuel de 300 000 €.

« Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) et le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) ». Cette enveloppe évaluée à **3 452 954 €** concerne les subventions versées pour le financement des opérations programmées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Elle est composée de 2 opérations ANRU & NPNRU :

- NPNRU : la résidentialisation et réhabilitation des logements d'Ekidom et d'Habitat de la Vienne aux Couronneries dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain des Couronneries. Il est prévu **351 400 €** en 2018.
- ANRU : les derniers programmes d'Ekidom et Habitat de la Vienne à Bellejouanne et aux Montgorges dans le cadre des conventions ANRU déjà passées. Il est inscrit **106 517 €** en dépenses pour 2018 pour solder l'opération.

« Espaces verts ». Cette enveloppe évaluée à **219 974 €** concerne les aménagements du Parc Naturel Urbain (PNU) et l'entretien du circuit Ville-Nature. Il est prévu **53 761 €**.

DOMAINE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ATTRACTIVITE

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 ans	7 241 185,97	1 612 758,97	0,00	1 550 458,00	1 550 458,00	2 677 969,00	1 400 000,00
2017 - UNIVERSITE	4 ans	2 370 862,00	520 862,00	0,00	1 350 000,00	1 350 000,00	400 000,00	100 000,00
2018 - DEVELOPPEMENT RURAL	3 ans	195 000,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	60 000,00	60 000,00
Total		9 807 047,97	2 133 620,97	0,00	2 975 458,00	2 975 458,00	3 137 969,00	1 560 000,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 ans	157 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 653,00
Total		157 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 653,00

L'autorisation de programme Développement économique est décomposée en plusieurs opérations :

« Participation ZAC République IV » : cette opération correspond à la participation de Grand Poitiers à l'équilibre de l'opération d'aménagement du parc d'activités Aliénor d'Aquitaine, versée à la SEP selon les termes du contrat de concession. Les recettes correspondent au remboursement par la SEP des études préalables. Il est inscrit **517 969 €** en dépenses pour 2018.

« Requalification des Portes du Futur » : **910 000 €** en dépenses. Cette opération projet a pour objet la requalification du carrefour à feux et de la voie vers les Grands Philambins. Il n'est pas inscrit de dépenses pour 2018.

« Amélioration des ZAE » : cette opération finance les travaux de requalification et redynamisation des Zones d'Activité Economique (ZAE). Il est inscrit **628 889 €** en dépenses.

« Implantation d'entreprises » : Cette opération finance des aides au développement (conseil, recrutement, innovation) et à l'implantation d'entreprises (immobilier) dans le cadre du schéma régional SRDEII et d'une convention Grand Poitiers/Région. Il s'agit d'aides mobilisables sous forme de subventions accordées aux entreprises dont le projet économique est générateur d'innovation et d'emploi. Il est inscrit **300 000 €** en dépenses pour 2018.

« Promotion du tourisme » : Cette opération finance principalement des aménagements dans le camping communautaire situé à Saint Benoît. Il est inscrit **107 600 €** en dépenses pour 2018.

L'autorisation de programme Université est décomposée en plusieurs opérations :

« Subvention – Locaux Science Po » : Cette opération correspond à la participation de Grand Poitiers Communauté urbaine aux travaux d'aménagements réalisés par la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'installation du campus euro-latino-américain de Sciences Po Paris à Poitiers et la mise en œuvre de son plan de développement (multiplier par deux le nombre

d'étudiants). Cette participation aux travaux d'aménagements fait suite à la participation de Grand Poitiers à l'achat des anciens locaux de l'ESCEM par la Région Nouvelle Aquitaine, préalable à cette installation. Il est inscrit **700 000 € en dépenses pour 2018**.

« CPER / Université recherche » : cette opération correspond à la participation de Grand Poitiers Communauté d'agglomération à trois programmes de recherche de l'université de Poitiers inscrits dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, volet enseignement supérieur-recherche :

- HABISAN (CHU) : Amélioration et mise à niveau des équipements dans le cadre des projets scientifiques structurant du programme Biologie Santé Handicap
- NUMERIC (Université) : Les Innovations numériques au service des citoyens
- INSECT (Université) : Innovation sociale, économique et culturelle dans des territoires en mutation

Il est inscrit **350 000 € en dépenses pour 2018**.

« CROUS résidence Marie Curie » : Cette opération finance la réhabilitation de la résidence Marie Curie du Crous, située à Poitiers qui est inscrite dans le CPER 2015-2020, volet enseignement supérieur –recherche. Il est inscrit **200 000 € en dépenses pour 2018**.

« Schéma Local ESRI » : Cette opération finance l'adaptation des locaux réservés au développement des formations par l'apprentissage de l'ENSMA (École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique) et de l'accueil de formations complémentaires dans le cadre du schéma local ESRI (Enseignement supérieur, recherche et innovation). Il est inscrit **100 000 € en dépenses pour 2018**.

L'autorisation de programme Développement rural est composée d'une seule opération :

« Chemins de randonnées et schéma d'accueil Forêt de Moulière » : Il est inscrit **75 000 €** pour 2018. Cette affectation correspond à la définition en 2018 d'un plan local des chemins de randonnées de Grand Poitiers, qui aboutira à des actions d'aménagement et de valorisation de chemins de randonnées. Par ailleurs, une participation annuelle de 60 000 € est prévue pour les travaux et la mise en place d'équipements liés au schéma d'accueil de la forêt de Moulière. Ce schéma co-piloté par Grand Poitiers et l'Office National des Forêts prévoit, comme première action, l'amélioration de sentiers dans la forêt et l'aménagement d'un pôle d'accueil secondaire situé en lisière (boucle du Grand Soubis et pôle du puits de la brousse) sur la commune de saint George principalement. Dans un second temps, il est prévu l'aménagement des espaces autour de la maison de la forêt et du carrefour du grand recoin.

DOMAINE VIE CULTURELLE

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - VIE CULTURELLE	4 ans	6 217 821,51	1 205 330,51	0,00	1 793 265,00	1 793 265,00	2 092 863,00	1 126 363,00
Total		6 217 821,51	1 205 330,51	0,00	1 793 265,00	1 793 265,00	2 092 863,00	1 126 363,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - VIE CULTURELLE	4 ans	976 100,25	379 641,25	0,00	251 376,00	251 376,00	280 500,00	64 583,00
Total		976 100,25	379 641,25	0,00	251 376,00	251 376,00	280 500,00	64 583,00

L'autorisation de programme Vie Culturelle est décomposée en plusieurs opérations :

« Patrimoine culturel » : Il est inscrit **1 097 865 € en dépenses pour 2018**. Cette opération regroupe à présent les crédits nécessaires à l'entretien et à la rénovation du patrimoine de tous les équipements culturels relevant de Grand Poitiers Communauté urbaine. Les principales dépenses concernent la médiathèque François Mitterrand (SSI et menuiserie), le TAP (local sprinkler) et le Conservatoire à Rayonnement Régional. Une enveloppe de 28 000 € est également dédiée à l'étude de faisabilité du Centre d'interprétation du camp d'internement de Rouillé.

« Médiathèques » : Cette opération finance l'investissement courant du réseau des médiathèques communautaires (acquisitions, réparations ou travaux, achat de matériel et équipement notamment informatique et numérique...). Il est inscrit **566 927 € en dépenses et pour 2018**.

« Conservatoire à Rayonnement Régional » : Cette opération finance l'investissement courant de l'établissement (acquisition d'instruments, réparations, travaux, achat de matériel et équipement...). Il est inscrit **98 473 € en dépenses pour 2018**.

« CU subventions d'équipement » : Cette opération finance le versement de subventions d'investissement aux équipements culturels d'intérêt communautaire sous forme associative. Il est inscrit **25 000 € en dépenses pour 2018**.

« Beaux-Arts, école d'arts plastiques » : Cette opération finance l'investissement courant des Beaux-Arts, école d'arts plastiques (réparations ou travaux, achat de mobilier et équipement...). Il est inscrit **5 000 € en dépenses pour 2018**.

DOMAINE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - OUTIL DE TRAVAIL	4 ans	14 295 568,77	1 603 127,77	0,00	5 432 441,00	5 432 441,00	4 957 500,00	2 302 500,00
2017 - QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	4 ans	52 044,64	52 044,64					
Total		14 347 613,41	1 655 172,41	0,00	5 432 441,00	5 432 441,00	4 957 500,00	2 302 500,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - OUTIL DE TRAVAIL	4 ans	1 569 589,60	294 210,60	0,00	817 800,00	817 800,00	303 185,00	154 394,00
Total		1 569 589,60		0,00	817 800,00	817 800,00	303 185,00	154 394,00

L'autorisation de programme Outil de travail est décomposée en plusieurs opérations :

« SDSI » : **3 588 691 €** en dépenses et **1 401 229 €** en recettes. Ces dernières correspondent à des recettes en provenance des budgets annexes de Grand Poitiers et des budgets de Poitiers. Cette opération regroupe les crédits afférents au Schéma Directeur des Systèmes d'Informations. Il est inscrit **1 350 000 €** en dépenses et **772 600 €** en recettes pour 2018.

« Equipement et matériel » : **2 679 950 €** en dépenses et **168 841 €** en recettes. Cette enveloppe comprend l'achat ou le renouvellement courant de l'équipement et du matériel (renouvellement du mobilier, véhicules...). Il est inscrit **785 715 €** en dépenses et **50 000 €** en recettes pour 2018.

« Locaux des Carmélites » : **6 800 000 €** en dépenses. Cette opération concerne l'achat du site des Carmélites et le début des travaux d'aménagement. Il est inscrit **3 000 000 €** en dépenses pour 2018.

« Locaux » : **1 037 590 €** en dépenses. Cette enveloppe concerne l'équipement et les travaux dans des locaux de travail. En 2018, les dépenses concernent des travaux dans les centres de ressources, dans des copropriétés dont fait partie Grand Poitiers et au Centre Technique Communautaire à Poitiers. Il est inscrit **232 976 €** en dépenses pour 2018.

« Equipement radio communication professionnelle » : **93 087 €** en dépenses et **13 920 €** en recettes. Cette enveloppe récurrente correspond à la maintenance du système TETRA (système de radio numérique mobile professionnel) comprenant le déploiement de nouveaux postes et l'extension du réseau. Il est inscrit **37 500 €** en dépenses et **15 200 €** en recettes pour 2018.

« Qualité de vie au travail » : **96 250 € en dépenses**. Cette enveloppe comprend les crédits améliorant les conditions de travail des agents sur leurs postes de travail. Elle était en 2017 dans l'AP « Qualité de vie au travail ». Par simplification, elle est intégrée dans l'autorisation de programme Outil de travail. Il est inscrit **26 250 €** en dépenses pour 2018.

DOMAINE AUTRE PATRIMOINE

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				Report	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - AUTRE PATRIMOINE	4 ans	969 068,37	49 068,37	0,00	190 000,00	190 000,00	515 000,00	215 000,00
Total		969 068,37	49 068,37	0,00	190 000,00	190 000,00	515 000,00	215 000,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				Report	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - AUTRE PATRIMOINE	4 ans	449 185,00	0,00	0,00	239 185,00	239 185,00	210 000,00	0,00
Total		449 185,00	0,00	0,00	239 185,00	239 185,00	210 000,00	0,00

L'autorisation de programme Autre patrimoine est décomposée en plusieurs opérations :

« Schéma directeur immobilier » : Cette opération doit permettre la réalisation d'un schéma directeur immobilier sur le patrimoine de Grand Poitiers afin d'obtenir un document stratégique et opérationnel de gestion patrimoniale. Il est attendu 210 000 € de recettes (110 000 € au titre de la participation de la Ville de Poitiers et 100 000 € de la Caisse des Dépôts). Il est inscrit **20 000 €** en dépenses pour 2018.

« Locaux » : Cette opération correspond aux dépenses concernant le patrimoine n'appartenant à aucun autre domaine. Il est inscrit **165 000 €** en dépenses pour 2018, notamment pour le bâtiment 3000 à Lusignan (alarme incendie), les escalateurs de la gare de Poitiers et la fin de paiement pour la Maison des services de Lusignan.

« Bassins d'orage » : Cette opération doit permettre l'acquisition de bassins d'orage par Grand Poitiers. Il est inscrit **5 000 €** en dépenses pour 2018.

DOMAINE COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				Report	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	4 ans	243 749,29	60 749,29	0,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00	75 000,00
2017 - COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE	4 ans	165 236,53	22 423,53	0,00	76 813,00	76 813,00	33 000,00	33 000,00
2017 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	4 ans	73 000,00	18 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	15 000,00	15 000,00
Total		481 985,82	101 172,82	0,00	155 813,00	155 813,00	102 000,00	123 000,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	4 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE	4 ans	11 400,00	2 400,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
2017 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	4 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		11 400,00	2 400,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00

L'autorisation de programme Aires d'accueil des gens du voyage est composée d'une seule opération :

Cette enveloppe de **243 749 €** finance les travaux, aménagements et équipements des différentes aires d'accueil des gens du voyage. Il est inscrit **54 000 €** en dépenses pour 2018.

L'autorisation de programme Cohesion sociale et solidarité est décomposée en 2 enveloppes :

« Crèches » : 83 456 € en dépenses. Cette enveloppe finance les travaux, aménagements et équipements des différentes crèches gérées par Grand Poitiers Communauté urbaine. Il est inscrit **21 813 €** en dépenses pour 2018.

« Centres de loisirs » : 81 781 € en dépenses. Cette affectation finance les travaux, aménagements et équipements des centres de loisirs gérés par Grand Poitiers Communauté urbaine. Il est inscrit **55 000 €** en dépenses pour 2018.

L'autorisation de programme Subvention d'équipements est composée d'une unique opération :

« Subventions d'équipement CSS » : 73 000 € en dépenses. Cette enveloppe a pour objet de soutenir via des subventions d'équipement les structures d'économie solidaire. Il est inscrit **25 000 €** en dépenses pour 2018.

DOMAINE TRANSITION ENERGETIQUE

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				Report	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - MAITRISE DE L'ENERGIE ET DVT DES ENERGIES RENOUVELABLES	4 ans	1 783 756,81	42 756,81	0,00	1 481 000,00	1 481 000,00	145 000,00	115 000,00
Total		1 783 756,81	42 756,81	0,00	1 481 000,00	1 481 000,00	145 000,00	115 000,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2018	CP inscrits en 2018			CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels 2020
				Report	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - MAITRISE DE L'ENERGIE ET DVT DES ENERGIES RENOUVELABLES	4 ans	1 418 000,00	200 000,00	0,00	1 218 000,00	1 218 000,00	0,00	0,00
Total		1 418 000,00	200 000,00	0,00	1 218 000,00	1 218 000,00	0,00	0,00

« Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables » : 1 783 756 € en dépenses et 1 418 000 € en recettes. Cette enveloppe regroupe les crédits des opérations intégrées dans la cadre des conventions Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) signées par Grand Poitiers avec l'Etat. Il est inscrit 1 481 000,00 € en dépenses et 1 218 000,00 € en recettes pour 2018. Les opérations principales, sont la livraison de véhicules électriques, le déploiement d'un réseau de bornes de recharge haute capacité, le solde du schéma directeur et des études sur des opérations d'énergies renouvelables.

3.2.3 Les avances remboursables

« Avances remboursables » : les avances sont des écritures équilibrées en dépenses-recettes. Elles ne sont pas gérées en AP/CP. L'avance, qui est remboursée obligatoirement dans l'année calendaire qui suit son versement, est versée dans le cadre de traité de concession pour l'aménagement des ZAC.

Le montant des avances au titre de 2018 à inscrire en dépenses et recettes, est de 18,1 M€ en dépenses et 33,6 M€ en recettes.

Par avancement de ces projets il faut entendre les aménagements faits (dépenses) mais également les ventes réalisées (recettes).

3.2.4 Maitrise de l'encours de la dette

L'encours de la dette du budget principal est de **108,1 M€** (y compris les emprunts transférés début 2018 des communes en lien avec la compétence voirie). Il convient de noter cette dette intègre les transferts de compétences sur la voirie réalisés en 2017. Ces transferts ont été compensés à l'euro près dans l'attribution de compensation d'investissement. Le capital de la dette à rembourser en 2018 s'élève à **9,8 M€**.

Comme chaque année, les emprunts seront réellement réalisés en fonction des besoins, estimés sur la base des consommations effectuées en cours d'année, ce qui amène à projeter un encours de dette à fin 2018 d'environ **120 M€**.

Dans cette hypothèse, la capacité de désendettement - qui rapporte l'encours de dette à l'épargne brute du budget primitif (**12,9 M€**) - serait d'environ **9 ans**. La capacité de désendettement mesure le nombre d'années que met une collectivité à rembourser sa dette en y consacrant toute son épargne brute.

En exécution budgétaire à fin 2018, la maîtrise des dépenses renforçant le niveau d'épargne, l'épargne brute du compte administratif devrait être de **14,0 M€**. La capacité de désendettement serait alors de **8,5 ans**, soit bien inférieur au plafond de 13 ans indiqué dans la loi de programmation des finances publiques.